

COMPTE RENDU du

Conseil Municipal du 26 mars 2019

Nombre de conseillers : 19

Présents : 12 : André FRAVAL, Daniel HANOCQ, Marie Ange BEUX, Elina GODÉ VANDENBROUCKE, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN Marcel COROLLER, Stéphanie SIVY, Véronique COCHENNEC, Sylvie LIJOUR, David LE BOUR, Patrice JAOUEN et Katia LE DOEUFF, à partir de 19h05.

Excusés : 7 : Nicolas VERDIER, Jérôme OFFRET, Gwénaëlle LE MEUR, Olivier BERTHOU, Solène ROSTREN, Frédéric ROY et Paul TANGUY.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Nomination du secrétaire de séance,
- 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2018,
- 3/ Approbation des Comptes de Gestion 2018 : Commune, Assainissement, Transport Scolaire et Lotissement,
- 4/ Vote des Comptes Administratifs 2018 : Commune, Assainissement, Transport Scolaire et Lotissement,
- 5/ Affectation des résultats 2018,
- 6/ Vote des taux d'imposition pour l'année 2019,
- 7/ Budgets Primitifs 2019 : Commune, Transport Scolaire et Lotissement,
- 8/ Vote des subventions aux budgets annexes,
- 9/ Structure de plein air : marché de travaux,
- 10/ Transfert de compétence Eau et Assainissement : convention de mise à disposition des agents non transférés,
- 11/ Signalétique bilingue : sollicitation auprès du Département,
- 12/ Questions diverses.



Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Municipal et excuse l'absence de Madame Predour, Trésorière auprès du Centre des Finances Publiques de Quimperlé.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame Sylvie LIJOUR est désignée secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2018

PV du Conseil Municipal du 10/12/2018

Voix Pour : 12

Voix Contre : /

Abstention : /

3/ Approbation des Comptes de Gestion 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats. Le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif 2018 et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de

tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 11 voix Pour et 1 Abstention

(Mme Le Doeuff, arrivée à 19h05, après la présentation des points 3 et 4)

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le Compte de Gestion de Madame le Receveur Principal.

4/ Vote des comptes administratifs 2018

Les comptes administratifs 2018 des différents budgets : commune, assainissement, transport scolaire et lotissement sont présentés.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Par 10 voix Pour et 1 Abstention (Mme Le Doeuff)

Monsieur André FRAVAL, Maire, Ordonnateur de l'exercice 2018, étant sorti au moment du vote.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications de Madame Edith PREDOUR, Trésorier de Quimperlé,

DIT que ces derniers n'appellent ni observation, ni réserve,

ARRÊTE les résultats de clôture suivants :

COMMUNE	2018
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	820 187.44
Recettes	1 097 884.43
Résultat courant 2018	+ 277 696.99
Résultat clôture 2017 - Affectation au 1068	424 613.30
Excédent de fonctionnement	+ 277 696.99
INVESTISSEMENT	
Dépenses	461 703.56
Recettes	841 339.49
Résultat courant 2018	+ 379 635.93
Résultat de clôture 2017	- 505 866.78
Déficit d'investissement	- 126 230.85

ASSAINISSEMENT	2018
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	67 342.60
Recettes	36 331.39
Résultat courant 2018	- 31 011.21
Résultat de clôture 2017	+ 49 938.00
Excédent de fonctionnement	+ 18 926.79
INVESTISSEMENT	
Dépenses	29 503.07
Recettes	20 960.98
Résultat courant 2018	- 8 542.09
Résultat de clôture 2017	+ 3 768.32
Déficit d'investissement	- 4 773.77

TRANSPORT SCOLAIRE	2018
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	22 156.65
Recettes	5 000.00
Résultat courant 2018	- 17 156.65
Résultat clôture 2017	+ 3 407.66
Déficit de fonctionnement	- 13 748.99
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0
Recettes	0
Résultat courant 2018	0
Résultat de clôture 2017	+ 88 244.67
Excédent d'investissement	+ 88 244.67

LOTISSEMENT	2018
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	175 641.56
Recettes	324 806.78
Résultat courant 2018	+ 149 165.22
Résultat de clôture 2017	+ 171 025.18
Excédent de fonctionnement	+ 320 190.40
INVESTISSEMENT	
Dépenses	223 703.81
Recettes	173 844.90
Résultat courant 2018	- 49 858.91
Résultat de clôture 2017	- 79 629.58
Déficit Investissement à reporter	- 129 488.49

5/ Affectation des résultats 2018

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle relative à l'application de la comptabilité M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2018.

Suite au transfert des compétences Eau et Assainissement vers la Communauté d'agglomération de Quimperlé, intervenu au 1^{er} janvier 2019, les résultats du budget Assainissement sont repris au sein du budget Commune.

Il en ressort que le résultat global de fonctionnement s'affiche à :

277 696.99 + 18 926.79 soit un excédent de **296 623.78 €**

Le résultat global d'investissement s'affiche à :

- 126 230.85 - 4 773.77 soit un déficit de **131 004.62 €**

L'affectation des résultats est proposée de la façon suivante :

Budget Général Commune

Section de Fonctionnement

Montant à affecter : 296 623.78 euros

Affectation au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) : 217 230.85 euros

Affectation au 002 (Excédent reporté) : 79 392.93 euros

Section d'Investissement

Montant à affecter : 131 004.62 euros

Affectation au 001 : 131 004.62 euros

Un montant de 4 773.77 euros sera inscrit en recettes au compte 1068 au titre du reversement à Quimperlé Communauté.

Le Maire indique que ce transfert représente un bel outil pour Quimperlé Communauté.

Budget Lotissement

Montant à affecter : 320 190.40 euros

Affectation au compte 002 (Excédent reporté) : 320 190.40 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 12 voix Pour

DONNE son accord sur les affectations des résultats de fonctionnement 2018 telles que susmentionnées.

6/ Vote des taux d'imposition pour l'année 2019

Monsieur le Maire présente l'état n°1259 de notification des taux d'impositions de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Il indique que « la Commune du Trévoux est l'une de celles qui impactent le moins le contribuable. Les augmentations régulières sur les 15 dernières années ont permis, non seulement, de ne pas se pénaliser sur les dotations d'Etat mais également d'optimiser les retombées fiscales pour la commune. »

Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 25 février 2019 qui préconise le maintien des taux en vigueur. Il est donc proposé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019 et il est demandé aux membres du Conseil Municipal de décider des taux définitifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 12 voix Pour

DÉCIDE le maintien des taux de contributions directes et d'appliquer les taux suivants pour 2019 :

- Taxe d'Habitation	:	11.69 %
- Taxe Foncière propriétés bâties	:	14.41 %
- Taxe Foncière propriétés non bâties	:	36.46 %

Soit un produit fiscal attendu de **391 434 euros**.

7/ Budgets Primitifs 2019

Les budgets annexes Lotissement et Transport Scolaire ainsi que le budget primitif de la Commune, documents prévisionnels, sont présentés pour l'année 2019.

APRES avoir entendu ces exposés,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 12 voix Pour

ADOpte le budget primitif annexe du Lotissement de la commune pour l'année 2019,
ADOpte le budget primitif annexe du Transport Scolaire de la commune pour l'année 2019,
ADOpte le budget primitif de la Commune pour l'année 2019.

8/ Vote des subventions aux budgets annexes

Il est exposé au Conseil Municipal qu'afin de compléter le financement et d'assurer l'équilibre des budgets annexes, il convient de prévoir le versement d'une subvention au profit du CCAS et du Transport Scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 12 voix Pour

ACCORDE au budget annexe du service du CCAS, la subvention suivante :
3 000.00 € de subvention d'exploitation (Article 657362 du budget général 2019)

ACCORDE au budget annexe du service du Transport Scolaire, la subvention suivante :
6 000.00 € de subvention d'exploitation (Article 65737 du budget général 2019)

9/ Structure de plein air : marché de travaux

Une consultation concernant la construction d'une structure couverte de plein air sur le site du plan d'eau a été lancée en janvier 2019 avec une date limite de remise des offres fixée au 1er février 2019. Les travaux ont été répartis en 6 lots, désignés ci-après.

Les membres du groupe de travail en charge du projet réunis en commission le 4 février 2019 ont procédé à l'ouverture des plis parvenus en mairie dans les délais impartis.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de la qualité technique de l'offre (40%) et du prix des prestations (60%).

Considérant l'avis des membres de la commission en charge de ce projet,

Après analyse des offres,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Godé Vandenbroucke,

Après avoir délibéré, il est proposé à l'assemblée de retenir les candidats suivants :

LOT	TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANT HT
0	VRD	STAN TP de Moëlan sur Mer	13 263.50
1	Structure tendue	SMC 2 de Mornant (69)	39 500.50
2	Gros Œuvre	BATISOLE de Quimperlé	7 081.99
3	Charpente bois	LE PENNEC de Clohars Carnoët	7 048.33
4	Couverture	GOASDOUE de Moëlan sur Mer	2 672.00
5	Électricité	BARILLEC de Concarneau	2 740.00
		TOTAL	72 306.32

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 12 voix Pour

RETIENT les entreprises mentionnées pour les travaux d'implantation d'une structure couverte de plein air,

AUTORISE Monsieur le Maire à passer les marchés avec les entreprises les mieux disantes énumérées pour les montants figurant au tableau ci-dessus et à signer tous les documents y afférents.

L'Adjointe au Maire précise que les portes du local de rangement attenant seront réalisées en régie par les agents des services techniques.

10/ Transfert de compétence Assainissement : convention de mise à disposition des agents non transféré

A compter du 1er janvier 2019, des agents communaux qui exerçaient, de manière partielle, sur des temps de travail réduits (moins de 50% d'un ETP), des missions relatives à la compétence Eau/Assainissement seront repositionnés sur d'autres activités municipales.

D Hanocq explique qu'une estimation du temps consacré par les agents communaux à ce service a été réalisée : 3% pour un agent administratif et 14% pour un agent technique. Aussi, compte tenu de l'impact du transfert de compétence sur la réorganisation du planning des agents, Quimperlé Communauté consent à indemniser la commune à hauteur de 6 457 € la 1ere année puis, de façon dégressive sur les 3 années suivantes.

L'agent technique communal conserve l'entretien courant du site et les interventions bi hebdomadaires. Tout ce qui concerne les réseaux, les postes de relèvement, les astreintes, l'entretien des pompes et les réparations sera dorénavant à la charge de QC.

Le COPIL dédié à la compétence Eau/Assainissement a souhaité que les communes qui bénéficiaient d'un remboursement de leur budgets annexes Eau/Assainissement à leur budget principal de leurs agents à temps partagé puissent, pendant une période transitoire, recevoir une indemnisation de la part de Quimperlé Communauté.

L'objectif vise à permettre aux communes concernées de disposer d'un délai pour trouver des pistes d'ajustement de leurs effectifs.

Le dispositif convenu s'appliquerait ainsi :

-Communes éligibles : Arzano, Bannalec, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan sur Mer, Rédéné, Riec sur Bélon, Scaër, Tréméven

-Agents concernés : agents administratifs et techniques, hors DGS et DST

-Assiette de calcul : sur la base de la quotité de temps de travail arrêtée pour chaque agent lors du COPIL du 11 décembre 2018, reste à charge de la masse salariale (rémunérations chargées déduction faite des recettes éventuelles affectées) pour la commune, constaté sur l'exercice 2018

-Taux et durée d'indemnisation : 100% en 2019, 70% en 2020, 40% en 2021, 30% en 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 12 voix Pour

APPROUVE le dispositif portant sur l'indemnisation transitoire des communes pour des agents non transférés à Quimperlé Communauté tel qu'énoncé ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer la convention afférente.

11/ Signalétique bilingue : sollicitation auprès du Département

La Commune achève une démarche de numérotation de ses voies et hameaux : il s'agit d'attribuer une adresse unique à toutes les habitations mais aussi à tous les sites pertinents de la commune.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom et la numérotation à donner aux rues et aux hameaux de la commune.

Parallèlement, la Commune est signataire de la charte « Ya d'ar brezoneg » depuis 2009. A ce titre, elle a entrepris des actions en faveur de la langue bretonne : signalétique des bâtiments communaux, éditorial du bulletin municipal, documents administratifs à entête bilingue, message bilingue sur le répondeur de la mairie, soutien de la Redadeg, ...

Aujourd'hui, soucieuse de préserver et valoriser cette richesse culturelle, la commune souhaite prolonger son action par la mise en place, sur le territoire communal, d'une double signalétique français / breton des plaques de rue, de hameaux et de lieux-dits.

L'appui de l'Office public de la langue bretonne sera sollicité pour son expertise en matière de traduction des toponymes.

Cette opération ne bénéficiant d'aucun autre financement du Département, la subvention attendue serait d'un montant de 20% du coût hors taxe des travaux, plafonnée à 9 200 euros pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Après entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à
A l'unanimité des membres présents
Par 12 voix Pour

APPROUVE la mise en place d'une signalétique bilingue français / breton pour les plaques de rue, de hameaux et de lieux dits de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département au titre du dispositif sur la signalétique d'information et d'animation des collectivités prenant en compte la langue bretonne.

12/ Questions diverses

↳ Prochain conseil fixé au **mardi 16 avril à 18h30** : il traitera notamment de l'avis sur le Projet Aménagement Développement Durable dans le cadre du PLUi.

↳ Mme Beux souhaite faire un point quant au dispositif d'entrée unique à l'école et les conséquences de ce choix. Elle explique que déjà « lors d'un Conseil d'école en 2014, le constat avait été fait que le stationnement aux abords de l'école est problématique et dangereux ». Les Conseils d'Ecole suivants n'ont fait que confirmer cette situation et les appels au stationnement sur les parkings à proximité, lancés au travers des cahiers de liaison des élèves, n'ont pas résolu le problème.

En novembre 2018, les parents d'élèves renouvellent leur demande de test pour une entrée unique par la rue des Sports. Le dispositif expérimental est mis en place le 3 décembre dernier. A l'issue d'une phase de test de 3 semaines, un sondage auprès des parents met en évidence une large majorité de parents en faveur du maintien du dispositif. Des aménagements pour sécuriser l'accès ont également émergées du questionnaire établi : éclairage, passage piétons, stationnement...

Un groupe de travail, composé d'élus, de parents d'élèves, de la directrice et d'agents communaux, a donc été constitué pour réfléchir à ces propositions d'aménagements.

Mr Hanocq explique, que pour cibler ces aménagements, le radar pédagogique a été positionner rue de Bannalec et rue des Sports : il en ressort que sur l'entrée nord, par la rue des Sports, moins de véhicules circulent et à une vitesse moindre par rapport à la rue de Bannalec -accès sud- sur laquelle le flux de circulation est plus important (camions notamment) et la vitesse plus élevée.

Les aménagements proposés consistent en la création d'une zone 30 aux abords de l'école, la mise en place d'un sens unique de la rue des Coquelicots, la matérialisation de places « dépose-minute » et un éclairage approprié.

Mme Beux souligne alors que la « dangerosité de la sortie en centre bourg est avérée. » Le maintien de l'accès unique par la rue des Sports semble la meilleure option puisque la plus sécurisée.

Pour autant, Mme Godé Vandembroucke indique à l'assemblée avoir été interpellée par le couple Nogues qui lui rapporte une baisse notable de la fréquentation de la boulangerie sur les créneaux de sortie scolaire. L'idée d'une entrée unique émane, à la base, d'une proposition du Conseil d'école. Mais quid de la décision finale ?

Mme Beux rajoute que les places de stationnement libérées sur le parking de la mairie ne suffissent pas. Mr Hanocq déclare que « le commerce est vital pour notre commune. Sur ce projet, nous avons pris le temps d'une phase de test et l'actuel dispositif convient aux parents utilisateurs. Pour autant, on est face à un dilemme. Et même avec un retour à la situation initiale, le doute reste permis sur le fait que les clients concernés fréquent à nouveau la boulangerie aux heures d'entrée et sortie scolaires.

Les réflexions des membres du Conseil municipal se résument ainsi : préserver l'activité de la boulangerie tout en sécurisant l'accès unique des scolaires. Cette réflexion portera notamment sur le stationnement et la mise en sens unique de la rue des coquelicots, incitant la circulation par la rue de St Thurien et vers la boulangerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire,
André FRAVAL

La Secrétaire de Séance,
Sylvie LIJOUR